

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2016

1 - Projet d'aménagement de la forêt communale

Ce projet intervient après l'échéance de l'aménagement en vigueur établi pour une durée de 15 ans (2001-2015). Il est présenté en détail par l'ONF avant d'être soumis à l'approbation du conseil municipal. S'agissant d'un important dossier qui porte sur le long terme et qui engage les générations futures, le maire, au nom du conseil municipal, a souhaité disposer d'un délai d'analyse et de réflexion avant de prendre une décision.

Un dossier spécial a été établi (voir page 2 et 3).

L'ONF a été remercié pour l'important travail réalisé.

Une visite de la forêt sera organisée le samedi 15 octobre.

A l'issue de la réunion, un pot amical a été partagé avec les agents de l'ONF.

2 - État d'assiette des coupes

Dans le cadre de l'application du nouvel aménagement, il est décidé d'inscrire à l'état d'assiette les coupes prévues pour l'exercice 2017, à savoir les parcelles 9 (petits bois de douglas et pin sylvestre) et 19 (bois moyens et gros bois de pin sylvestre et hêtre).

3 - Assurance des personnels

Il a été décidé à l'unanimité de faire bénéficier tous les personnels des dispositions relatives à l'adhésion groupée à la compagnie d'assurance AXA par l'intermédiaire du Centre de gestion des Vosges. Les conditions proposées sont plus avantageuses pour les communes. Les personnels disposeront d'une couverture plus complète en contrepartie d'une augmentation modeste des cotisations. La commune s'engage pour 4 ans, le niveau de cotisations est constant pour les 2 premières années.

4 - Demande de subvention

Une demande de subvention est établie auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour la réalisation du schéma de distribution de l'eau. Le taux de subvention attendu est de 70 % pour une dépense prévisionnelle de l'ordre de 9 000 €.

5 - Recensement 2017

Christian SACHOT est nommé agent recenseur. L'opération sera effectuée début 2017.

Une nouveauté est introduite avec la possibilité pour les habitants de remplir le questionnaire via internet.

Fays, le 26 Septembre 2016

P. Le Maire

